



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/2
18 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles, 14 mai 2001

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE INTERGOUVERNEMENTAL
DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE SESSION**

New York, 24-28 juillet 2000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	2
I. PRÉPARATION DE FOND DE LA CONFÉRENCE	7
II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, ORGANISATION DES TRAVAUX ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE	25
III. DÉCLARATIONS FINALES	28
IV. QUESTIONS D'ORGANISATION	30
<u>Annexes</u>	
I. Ordre du jour provisoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	32
II. Liste des participants	33

Introduction

1. Le Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 24 au 28 juillet 2000.

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** et de la Conférence a déclaré que la question centrale à traiter était celle de la crédibilité des engagements pris pour ce qui était d'inverser la marginalisation croissante des PMA et de les mettre sur la voie d'un développement durable, question qui se posait depuis 20 ans. Le fait que les deux programmes d'action n'avaient pas été mis en œuvre avait conduit les PMA à se demander, de façon tout à fait légitime, pourquoi ils devraient placer leur foi dans une troisième conférence et un nouveau programme d'action planétaire. Le plus grand défi lancé à la communauté internationale était donc de remédier au manque de confiance et à la frustration croissante des pays les plus pauvres du monde.

3. En relevant ce défi, il faudrait éviter de revenir sur des questions qui avaient fait l'objet de débats exhaustifs lors de précédentes conférences des Nations Unies, y compris la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le véritable problème tenait à l'absence de volonté politique nécessaire pour assurer la réalisation des engagements pris lors de ces conférences. Il faudrait également suivre une démarche pragmatique fondée sur une série d'engagements concrets, orientés vers l'action ou réalisables, qui produiraient des effets positifs tangibles pour chacun des PMA, sur la base d'un véritable partenariat. Les apports fournis dans le cadre des préparatifs menés au niveau des pays aideraient à obtenir des résultats qui répondraient aux attentes des différents pays. Un accord devrait être négocié sur des mécanismes permettant de superviser et de contrôler la réalisation des engagements dans les domaines critiques identifiés et il faudrait pour cela adopter une approche multipartite. La création de tels mécanismes marquerait un progrès important en apportant une solution novatrice aux problèmes du manque de confiance et de la frustration ressentie par les PMA au sujet de l'impact de la coopération pour le développement. Enfin, il importerait d'assurer, au niveau des pays, l'application effective des décisions et recommandations de la Conférence du fait que le manque de coordination entre les engagements pris par la communauté internationale en ce qui concerne les mesures de soutien et les objectifs de développement des pays avait été un facteur déterminant dans l'échec des deux programmes d'action précédents.

4. Les préparatifs menés au niveau des pays avaient mis en évidence un certain nombre d'attentes chez les PMA. Ils souhaitaient réduire les handicaps structurels qui entravaient l'amélioration de leur situation économique, réduire la vulnérabilité de leurs économies en vue d'exploiter les nouvelles possibilités économiques, faciliter la participation de tous les acteurs – gouvernements, secteur privé et ensemble de la société civile – et mettre en place un mécanisme de suivi pour la Conférence afin de s'assurer que, pour chacun des PMA, le programme d'action national permettrait de traduire une nouvelle série d'engagements en actes positifs.

5. Une conférence axée sur les résultats impliquait des innovations portant à la fois sur le fond et sur la procédure. Dans cette perspective, il faudrait organiser plusieurs forums spécialisés qui auraient pour but de promouvoir des programmes et des initiatives spécifiques dans des domaines tels que la santé (VIH/sida), l'aménagement d'infrastructures, la sécurité alimentaire, la coopération intervilles et le commerce électronique. La solution des problèmes chroniques liés par exemple à la promotion des investissements dans les PMA, à l'allègement de la dette et à l'APD nécessiterait que l'on obtienne des engagements précis de la part des divers partenaires de développement, des entités du secteur privé et de la société civile dans son ensemble. Les PMA devraient être véritablement et activement impliqués dans les politiques, les mesures et les initiatives qui découleront de la Conférence; c'est une condition *sine qua non* pour un succès collectif.

6. Le **Président** a dit qu'il était encourageant de noter que l'on s'était réellement efforcé d'associer toutes les parties intéressées aux préparatifs de la Conférence selon des modalités qui leur permettraient de se sentir directement responsables des résultats de la Conférence et de participer pleinement à leur mise en œuvre. L'accent mis sur une préparation minutieuse et concertée au niveau des pays était particulièrement bienvenu, chaque pays ayant des particularités et des potentialités propres.

7. Sur une période de 30 ans, le nombre des PMA était passé à 48. Les obstacles traditionnels qui entravent le développement de ces pays avaient été encore accentués par les processus de mondialisation et de libéralisation en cours, et l'action internationale menée en faveur des PMA depuis 20 ans n'avait pas engendré des progrès sensibles dans la transformation de leur économie. Ces pays ne pourraient pas profiter dûment des avantages liés à la mondialisation et à la libéralisation, à moins que l'on intervienne de manière radicale pour améliorer leurs capacités de production et surmonter d'autres contraintes du côté de l'offre.

8. La situation susmentionnée a suscité un certain nombre d'interrogations. Pourquoi organiser une troisième conférence sur les PMA ? En quoi serait-elle différente des précédentes ? Risquait-on de susciter des attentes qui ne pourraient pas être satisfaites ou de perpétuer une mentalité d'assisté ? Aurait-on un sentiment de lassitude à l'égard d'une nouvelle conférence ? Le Comité préparatoire devrait s'efforcer d'apporter des réponses constructives à ces questions et il y avait des raisons d'être optimiste. Un certain nombre de PMA avaient continué de mettre en œuvre, avec persévérance, des politiques macroéconomiques rationnelles dans un contexte de pluralisme et de stabilité et sur la base d'une meilleure gouvernance. Certains avaient remporté des succès notables dans les efforts visant à élargir et diversifier leur base économique et à améliorer les indicateurs sociaux. On avait également observé des tendances positives dans le soutien apporté par la communauté internationale. Plusieurs pays développés avaient régulièrement atteint et dépassé les objectifs énoncés dans le Programme d'action en matière d'APD et des progrès avaient été enregistrés sur la question de la dette. On s'accordait de plus en plus à penser que la dette des PMA était insoutenable et qu'une action immédiate et décisive était nécessaire.

9. Enfin, une question importante qui devait être examinée à fond lors des préparatifs de la Conférence était celle de la validité et de l'efficacité des mécanismes d'exécution, de suivi et de contrôle mis en place aux niveaux national, régional et mondial.

10. Le **porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Nigéria)** a insisté sur le fait que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés était une initiative de la communauté internationale tout entière. Les PMA avaient fait tous les efforts possibles pour réformer leur économie mais ils n'avaient pas pu atteindre leurs objectifs, y compris en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Cet échec était moralement inacceptable et devait conduire la communauté internationale à se mobiliser et à intensifier son appui aux PMA. Le nouveau programme d'action en faveur des PMA devait être suffisamment souple pour pouvoir être adapté aux mutations futures de l'économie mondiale et à celles qui se produiraient à l'intérieur des PMA eux-mêmes, notamment aux avancées des technologies de l'information et de la communication et de la biotechnologie; il devrait aussi tenir compte des résultats des grandes conférences et des sommets internationaux, ainsi que des évolutions sociales et politiques et de phénomènes tels que les catastrophes naturelles et les maladies. Le nouveau programme doit être concret et pragmatique, il doit comporter des objectifs bien définis et mesurables et un calendrier de mise en œuvre.

11. Un appui international demeurait nécessaire pour donner une impulsion aux économies des PMA. L'aide publique au développement (APD) continuerait de jouer un rôle clef dans le financement du développement de ces pays et devrait être orientée de manière appropriée pour avoir un impact sensible sur les niveaux de vie et un effet multiplicateur sur la croissance et le développement. Le porte-parole souscrivait à l'objectif de l'accès garanti aux marchés, sans contingentement et en franchise de droits, pour toutes les exportations des PMA, et était favorable à l'adoption de mesures pour surmonter les contraintes affectant l'offre qui réduisaient leur compétitivité. Certes, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés avait apporté une contribution positive au règlement du problème de la dette mais la communauté internationale devait veiller à ce que cette initiative soit intégralement financée et à ce que les pays puissent en bénéficier plus facilement; parallèlement, il fallait consacrer des travaux supplémentaires à la question de la viabilité des dettes contractées par les PMA. Afin de multiplier les courants d'investissements étrangers directs vers ces pays, une approche participative devait être adoptée en mettant au point de nouvelles formes de coopération avec les gouvernements, le secteur public et le secteur privé.

12. Le **Coordonnateur des PMA (Bangladesh)** a noté que, depuis l'adoption du Programme d'action pour les années 90, on avait observé des changements profonds dans les modèles politiques et des avancées importantes dans les domaines des communications et de la technologie, qui avaient révolutionné le fonctionnement de l'économie. Malheureusement, les PMA n'avaient pas profité des richesses créées par la mondialisation. Ils avaient été court-circuités dans les échanges commerciaux, les flux d'investissement et les mouvements de capitaux et continuaient d'enregistrer des niveaux de pauvreté extrêmes et une détérioration des conditions de vie. Le fait que la communauté internationale était unanime à considérer que des mesures détaillées et concrètes étaient nécessaires pour tirer les PMA de leur situation tragique était un motif de satisfaction. Toutefois, la plus grande difficulté résidait dans la nécessité de traduire cette intention générale en véritables engagements politiques.

13. Il a été admis que c'était aux gouvernements des PMA qu'incombait la responsabilité d'élaborer et d'appliquer des programmes de développement socioéconomique et d'en assurer le suivi mais que, même lorsque ces pays avaient fait des efforts considérables,

ces efforts n'étaient pas reconnus ni étayés par un soutien proportionnel de la part de la communauté internationale. Parmi les diverses initiatives prises par les PMA dans le cadre de l'application du Programme d'action pour les années 90 et les graves problèmes auxquels ils se sont heurtés, on pouvait mentionner notamment : la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel, souvent avec des coûts humains et sociaux considérables; l'ouverture des marchés, souvent sans tenir compte des contraintes structurelles et des faiblesses institutionnelles; l'adoption de mesures visant à créer un environnement propice à l'investissement, malgré une épargne intérieure faible et le volume insuffisant des ressources disponibles; une dépendance très excessive à l'égard de l'agriculture, une faible diversification des exportations et l'incapacité d'accéder aux marchés agricoles mondiaux dans des conditions favorables; une industrie manufacturière peu développée et les barrières tarifaires et non tarifaires entravant les exportations des PMA; les handicaps liés aux caractéristiques géophysiques, tels que le manque d'infrastructures matérielles, les moyens de communication inadéquats et les frais de transport excessifs; et les insuffisances dans la mise en valeur des ressources humaines.

14. Les efforts de développement des PMA devaient être complétés par des mesures de soutien afin de mettre des ressources supplémentaires à leur disposition pour leurs politiques de développement et d'assurer une collaboration effective entre les PMA et leurs partenaires. Parmi les questions prioritaires qui devaient être examinées par le Comité préparatoire figuraient notamment la réorientation des programmes d'aide, en particulier la réalisation des engagements pris par les donateurs à l'égard des flux d'aide publique au développement destinés aux PMA (0,15 à 0,20 % du PNB); un allègement radical de la dette des PMA et l'annulation complète de la dette pour libérer des ressources au profit du développement humain et social; l'accroissement des flux d'investissements étrangers directs vers les PMA dans des secteurs stratégiques; l'accès aux marchés sans contingentement et en franchise de droits pour tous les produits originaires des PMA, sans exception; la prise en compte des contraintes subies par tous les PMA du côté de l'offre, notamment le renforcement des infrastructures, des institutions et des capacités; et l'élimination de la pauvreté dans les PMA.

15. L'orateur a exprimé l'espoir que les délibérations du Comité déboucheraient sur des engagements fermes, concrets et réalisables et qu'elles produiraient la volonté politique nécessaire pour les respecter. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED et plus particulièrement le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, pour son rôle dans les préparatifs de la Conférence et son assistance technique qui serait toujours appréciée ultérieurement.

16. **Le Représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie,** a déclaré que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offrait une occasion unique d'adapter l'action de la communauté internationale aux besoins et aux attentes des PMA et, d'autre part, de donner aux PMA la possibilité d'analyser les facteurs internes qui entravaient leur développement et de prendre en main leur processus de développement. Elle devrait en particulier donner la possibilité d'examiner, au niveau des pays, les effets des initiatives prises par la Banque mondiale, le FMI et l'ONU pour coordonner l'aide au développement. La bonne gouvernance, à savoir la gestion transparente et démocratique des affaires publiques assurée par des

institutions nationales responsables, était un facteur aussi important qu'un environnement international propice au développement durable. L'Union européenne était résolue à contribuer au succès de la Conférence, laquelle devrait mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté en se donnant pour objectif de réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à l'an 2015. L'action menée par l'Union européenne en faveur des pays ACP, dont beaucoup étaient des PMA, était reflétée depuis 1975 dans les diverses conventions de Lomé et avait connu récemment un renouveau avec la signature de la Convention de Cotonou. Pour obtenir des résultats concrets, la Conférence devrait fixer un petit nombre d'objectifs. Par ailleurs, les PMA devraient être activement associés à toutes les étapes du processus préparatoire et aux travaux de la Conférence proprement dite. La société civile devrait également jouer un rôle actif. L'Union européenne appuyait des initiatives d'intégration économique régionale qui revêtaient une importance capitale pour la croissance économique et la création de synergies entre les pays voisins. Toutefois, il fallait éviter de suivre une approche uniforme dans la coopération pour le développement et les PMA devaient être considérés individuellement, en tenant compte de leurs besoins particuliers. Enfin, l'Union européenne était résolue à participer aux travaux du Comité préparatoire de manière constructive et elle espérait que l'acte final de la Conférence serait concis et concret.

Chapitre I

PRÉPARATION DE FOND DE LA CONFÉRENCE

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) Examen de l'état d'avancement du processus préparatoire de la Conférence

17. Le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a dit que trois réunions préparatoires d'experts s'étaient tenues au niveau régional, la première à Addis-Abeba pour les pays les moins avancés d'Afrique anglophone (27-29 mars), la deuxième à Katmandou pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique (3-5 avril) et la troisième à Niamey pour les pays les moins avancés d'Afrique francophone et Haïti (18-20 avril). Les experts avaient examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 et d'autres questions de fond. En ce qui concerne les activités préparatoires au niveau mondial, on faisait essentiellement porter les efforts sur les activités de sensibilisation et la publicité; selon les experts, il fallait s'assurer à l'avance que les différentes parties prenantes apporteraient leur appui aux engagements qui devaient être négociés. Il fallait encourager tant les pays les moins avancés que leurs partenaires de développement à participer pleinement au processus et inciter ces derniers à créer des mécanismes préparatoires nationaux qui donneraient des assurances quant à l'appui que ces partenaires seraient disposés à apporter auxdits engagements. En ce qui concerne les consultations entre institutions, la troisième réunion interinstitutions, qui s'est tenue à New York, le 20 juillet a recensé les domaines dans lesquels les institutions peuvent apporter des contributions. Les questions thématiques et/ou sectorielles possibles sont les suivantes : gouvernance, paix et stabilité; problèmes inhérents au financement de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés; démarginalisation et renforcement des capacités productives des pays les moins avancés grâce au commerce et aux investissements; et amélioration de l'exécution des programmes et de leurs résultats par la mise en place d'un lien opérationnel entre le Programme d'action mondial et les programmes d'action nationaux.

18. Le troisième Forum consultatif, qui s'est tenu à New York le 21 juillet, a permis aux organes des Nations Unies et aux autres parties prenantes d'échanger leurs points de vue et d'établir un consensus. Les participants à ce forum ont mis l'accent sur l'importance de la sensibilisation et sur la nécessité d'un financement adéquat du processus préparatoire.

19. Le secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'efforçait aussi d'associer la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, au processus préparatoire. Le Comité de liaison de l'Union européenne pour les organisations non gouvernementales s'occupant de développement serait l'organe chargé de centraliser et de coordonner les activités des organisations non gouvernementales dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Un comité directeur composé d'un réseau d'organisations non gouvernementales européennes et d'une fédération d'organisations non gouvernementales belges finissait d'examiner les différents aspects des activités que les organisations non gouvernementales mèneraient en marge de la troisième Conférence. Un forum d'organisations non gouvernementales, qui devait se réunir à New York

du 24 au 26 juillet, examinerait les activités et tâches que pourraient mener les organisations non gouvernementales.

20. En ce qui concerne les activités de sensibilisation et de promotion, le secrétariat de la troisième Conférence et le Département de l'information avaient élaboré une stratégie visant à faire participer les communautés locales, à créer un climat de confiance et à mieux sensibiliser le public afin de mobiliser toutes les énergies. Le Secrétaire général de la Conférence avait demandé à l'Administration postale des Nations Unies d'émettre un timbre spécial à l'occasion de la troisième Conférence.

21. Les consultations avec le Gouvernement belge et la Commission européenne avaient débuté en mai, lors de la visite que le Secrétaire général de la Conférence a rendue au Président de la Commission européenne; un échange de vues a eu lieu sur les aspects pratiques et stratégiques de la Conférence.

22. Enfin, conformément à la résolution 52/187 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de la Conférence n'a ménagé aucun effort pour mobiliser des fonds extrabudgétaires à allouer au processus préparatoire. À ce jour, la Commission européenne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Saint-Siège et la Suède ont annoncé des contributions. Sur les 16 millions de dollars requis pour financer les activités préparatoires, un tiers seulement a été mobilisé; un appui financier supplémentaire est donc nécessaire.

23. Le **Secrétaire de la Conférence** a exposé le projet de plan et de structure organisationnelle de la Conférence. Il a fait observer que la Conférence comprendrait deux volets – la réunion intergouvernementale et une réunion de représentants de la société civile comprenant des composantes telles que : a) le Comité plénier, qui aurait pour tâche de négocier le texte du Programme d'action; b) une série de débats interactifs ayant pour objet d'enrichir la réflexion; c) des événements organisés en marge de la Conférence; d) des déclarations générales diffusées sur l'Internet; et e) des expositions et des pavillons. Pour ce qui est des débats interactifs, il a indiqué les thèmes et activités préparatoires envisagés. Il a souligné les liens et synergies possibles entre les débats interactifs, les événements tenus en marge de la Conférence, et les travaux du Comité plénier. Il a également indiqué comment il était prévu d'organiser le Forum des organisations non gouvernementales et de relier ses activités aux travaux de la Conférence.

24. Le **représentant de la Communauté européenne** a déclaré que la Communauté avait participé à toutes les réunions du Forum consultatif. Il a précisé que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiendrait dans les locaux du Parlement européen et le Forum des organisations non gouvernementales dans le bâtiment Charlemagne. Les préparatifs concrets avaient commencé après la visite à Bruxelles du Secrétaire général de la Conférence; la Commission avait maintenant besoin de savoir si le Comité préparatoire acceptait les propositions relatives au plan et à la structure organisationnelle de la Conférence avant d'aller plus loin. L'orateur a engagé les pays les moins avancés à indiquer le plus tôt possible s'ils souhaitaient participer aux expositions et a indiqué que des fonds étaient disponibles pour financer la participation d'organisations non gouvernementales, de membres de la presse et d'exposants en provenance des pays les moins avancés. Parallèlement aux activités menées au siège de la Communauté européenne à Bruxelles pour assurer le bon déroulement de la Conférence,

les délégations de la Communauté européenne dans les pays les moins avancés participaient aux activités préparatoires menées aux niveaux national et régional dans le cadre du processus participatif proposé par la CNUCED. Dans ce contexte, la Communauté européenne cofinçait la création des mécanismes d'appui nationaux et le recrutement des experts nationaux chargés d'élaborer les programmes d'action nationaux des pays les moins avancés.

25. Le **représentant de la Belgique** a fait observer que c'était la première fois qu'un organisme (l'Union européenne) accueillait une conférence des Nations Unies. Cet événement unique n'allait pas sans poser des problèmes d'entrée sur le territoire, d'hébergement, de protocole et de sécurité, dont certains relevaient exclusivement de la compétence des autorités belges. La Belgique offrirait l'hospitalité aux personnalités, abriterait les événements nationaux, accueillerait les participants des organisations non gouvernementales et de la presse et allouerait des fonds supplémentaires au processus préparatoire si besoin était.

26. Le **représentant de l'Angola** a demandé quelles mesures concrètes avaient été prises par le secrétariat pour mobiliser les ressources qui, selon le Secrétaire exécutif de la Conférence, faisaient défaut. La proposition relative à la nouvelle donne mondiale mettait les gouvernements au défi de prendre des engagements concrets.

27. Le **représentant de l'Union européenne** a estimé que les propositions relatives au plan et à la structure organisationnelle de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés étaient généralement acceptables. L'Union européenne espérait que les dispositions prises seraient concrètes, fonctionnelles, orientées vers l'action, mesurables et souples. Il a souhaité que l'adhésion des pays les moins avancés et de leurs partenaires au processus préparatoire se traduise par la présentation de programmes d'action nationaux, et que la large participation attendue à la Conférence, en particulier celle de la société civile, débouche sur des initiatives concrètes et réalistes.

28. Le **représentant du Bangladesh** a exhorté la Conférence à atteindre un résultat qui soit à la hauteur des activités préparatoires. Le résultat des consultations tenues par le groupe régional asiatique avait déjà été pris en compte dans les programmes d'action nationaux dont était saisi le Comité. Le modèle qui serait mis au point à Bruxelles devrait traiter les problèmes essentiels de façon concrète. Il s'est dit inquiet du niveau des ressources mobilisées à ce jour et a craint que le manque de ressources ne compromette le processus préparatoire. Il fallait que les donateurs fournissent les ressources nécessaires avant que la question ne soit abordée à nouveau à la prochaine session de l'Assemblée générale.

29. Le **représentant du Brésil**, tout en se félicitant des progrès réalisés dans le cadre du processus préparatoire, a rappelé au Comité que la crédibilité de la communauté internationale était en jeu et a demandé que des réponses concrètes soient données aux principales questions exposées dans les rapports dont le Comité était saisi. Pour que la Conférence soit couronnée de succès, l'approche très diversifiée retenue pour son organisation devait peut-être être complétée par une coopération Sud-Sud.

30. Le **représentant de la République centrafricaine** s'est félicité des déclarations faites par les représentants de la Communauté européenne, de la Belgique et de l'Union

européenne. Il a espéré que les débats et les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tiendraient pleinement compte des changements fondamentaux qui s'étaient produits depuis 1980. Pour favoriser la participation effective des pays les moins avancés, ceux-ci devraient disposer d'informations générales sur les dispositions prises pour l'accueil des participants à la Conférence, en particulier des participants de haut niveau.

31. Le **Secrétaire général de la Conférence** a dit que les arrangements de coopération Sud-Sud faisaient l'objet d'un examen sérieux, dans la mesure où la plupart des pays en développement appartenaient à des groupes régionaux et sous-régionaux. Ces arrangements pourraient donc s'avérer très utiles dans les domaines du commerce, des investissements et de l'assistance technique. Il a souligné combien il importait de mobiliser des ressources suffisantes pour permettre la participation des pays les moins avancés.

32. Le **représentant du Népal** a exprimé le souhait que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ne soit pas simplement une conférence de plus. Dans le nouveau programme d'action, il faudrait traduire en mesures concrètes l'accent mis sur la situation marginale des pays les moins avancés dans le processus de mondialisation et sur la bonne volonté manifestée à leur égard. Il s'est demandé s'il était préférable que la Conférence axe ses efforts sur quelques domaines essentiels ou aborde au contraire tout un éventail de questions. Il fallait prendre des mesures d'urgence pour obtenir l'appui financier nécessaire, et examiner les mesures institutionnelles à prendre pour assurer le suivi au niveau intergouvernemental et au niveau du secrétariat. Enfin, comme l'avait déclaré le Secrétaire général de la Conférence, la communauté internationale serait jugée sur l'attention qu'elle accorde à ses groupes les plus vulnérables.

33. Le **représentant de la République-Unie de Tanzanie** s'est félicité du caractère novateur de la Conférence, en particulier de l'approche participative, qui était très différente de celle retenue lors des conférences précédentes. Il pensait que les mesures prises permettraient à la Conférence de recevoir un large appui et d'être couronnée de succès. Les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 devraient contribuer à la mobilisation générale en faveur de la Conférence. L'orateur a par ailleurs souligné la nécessité de rapprocher, le plus tôt possible, les contributions que les gouvernements et les organisations non gouvernementales apporteraient au Programme d'action. Il fallait mettre en place un mécanisme efficace à cet effet.

34. Le **représentant de l'Afrique du Sud** a rappelé les nombreux problèmes que rencontraient les pays les moins avancés et qui étaient à l'origine de leur marginalisation croissante. Le Président du Mouvement des non-alignés, le Groupe des 77 et la Chine et l'Organisation de l'unité africaine avaient présenté, à la réunion du G-8 tenue à Okinawa, une position commune sur l'endettement des pays en développement et la nécessité d'éliminer la pauvreté. L'Afrique du Sud appuyait les efforts déployés pour améliorer la situation socioéconomique des pays les moins avancés et œuvrait, au sein de la communauté de développement de l'Afrique australe, afin de mettre au point, pour les pays d'Afrique australe, un accord de libre-échange qui tiendrait compte des différences de niveaux de développement et serait favorable aux pays les moins avancés.

35. Le **représentant de l'UNESCO** a appuyé l'idée de débats thématiques axés sur l'action et sur les résultats.

b) Examen des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action au niveau des pays dans les années 90

36. Le **Président du Groupe d'experts de haut niveau** établi par le Secrétaire général de la Conférence a informé les participants que les sept membres du Groupe avaient pour mission : de dresser le bilan des résultats obtenus au niveau des pays au titre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; d'évaluer l'appui international; et de proposer des contributions au titre du nouveau programme d'action. Les membres du Groupe d'experts se sont rendus dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie afin de recueillir les observations des différentes parties prenantes. Il était prévu qu'ils se rendent ensuite dans les capitales des pays donateurs. Le Groupe d'experts a tenu sa première réunion à Genève, en juin 2000, et organisé une réunion de suivi à New York en juillet aux fins de préciser son mandat et de définir la portée, la teneur et les orientations de son rapport.

37. Le Groupe d'experts est parvenu aux conclusions préliminaires suivantes : les gouvernements des pays les moins avancés ont été insuffisamment informés de la teneur du Programme d'action; les autres parties prenantes n'ont pas non plus été suffisamment sensibilisées; la coordination avec d'autres programmes d'action a été difficile, peut-être à cause de la prolifération même des programmes; les capacités de suivi humaines et institutionnelles sont apparues comme lacunaires. Cela étant, le Programme d'action avait parfois permis de circonscrire les activités, même si les liens directs avec les plans nationaux demeuraient ténus. Le Groupe d'experts a aussi constaté que l'appui international demeurait en deçà des besoins.

38. Le Programme d'action était rédigé en termes généraux, et il conviendrait de remédier à ce problème en indiquant clairement des buts et des objectifs quantifiables. Le Groupe d'experts a fait observer que le questionnaire utilisé par la CNUCED pour évaluer les progrès au niveau des pays était trop long et trop imprécis. Les autres problèmes avaient trait au fait que la définition donnée des parties prenantes était trop restrictive et que l'on ne reconnaissait pas clairement le rôle des groupes d'intégration régionaux et sous-régionaux. À partir de ces résultats préliminaires, le Groupe d'experts a défini des domaines pour lesquels il conviendrait de proposer des recommandations détaillées, notamment la gouvernance et les institutions, la pauvreté et les stratégies nationales de développement économique, la mise en valeur des ressources humaines et l'importance des facteurs externes. Le Groupe a aussi souhaité que ses travaux contribuent à enrichir le processus intergouvernemental en train de se mettre en place. La prochaine réunion du Groupe d'experts aurait lieu à New York en septembre.

39. Le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a déclaré qu'en ce qui concernait les préparatifs au niveau des pays, des membres du secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'étaient rendus dans 46 pays parmi les moins avancés, des comités préparatoires nationaux avaient été établis et du personnel avait été recruté sur le plan local afin d'appuyer les travaux de ces comités. L'Union européenne avait offert 80 000 ECU pour chaque pays, et certains bureaux du PNUD avaient proposé une aide financière supplémentaire. On a demandé aux donateurs bilatéraux et multilatéraux intervenant dans les pays les moins avancés (PMA) d'appuyer les préparatifs.

40. À ce jour, 19 projets de programmes d'action au niveau des pays ont été présentés. La nouvelle approche, à laquelle participaient de nombreuses parties prenantes et qui faisait intervenir les partenaires de développement locaux, devrait accentuer le bien-fondé de ces programmes et faciliter leur application. Toutefois, les progrès réalisés dans l'établissement des programmes étaient assez lents. Les gouvernements devaient répondre aux multiples exigences de divers organismes d'aide et des problèmes de financement se posaient. Dans certains cas, la coordination au niveau des autorités nationales n'avait pas été suffisamment efficace.

41. Le processus préparatoire a reçu un appui accru du fait que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été présentée comme pouvant réduire les chevauchements en matière de planification, les différentes initiatives étant centralisées dans un cadre de planification coordonné propre à orienter les activités de développement et l'appui international dans les 10 années à venir. Le plus difficile était de concrétiser cet objectif.

42. Le document de synthèse établi par le secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/CONF.191/IPC/12) a mis en évidence les problèmes les plus importants qui faisaient obstacle à la réalisation des objectifs du Programme d'action. Il contenait également des propositions susceptibles de constituer un cadre général pour le nouveau programme d'action. Le rapport consacré aux pays les moins avancés en 1999 a montré que les résultats médiocres obtenus par les PMA au niveau des échanges internationaux s'expliquaient par la faiblesse de leurs capacités de production, elle-même imputable à diverses causes structurelles et à des difficultés d'approvisionnement. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* a souligné que s'en remettre aux marchés pour mener à bien l'intégration économique mondiale n'avait pas permis d'estomper les distorsions du système mondial pesant sur les pauvres. Des orientations audacieuses, une coopération constructive et un sentiment de compassion étaient indispensables si l'on voulait qu'à une économie mondiale inégalitaire succède un siècle de paix et de prospérité.

43. Le **représentant de l'Éthiopie** a souhaité que la Conférence sur les pays les moins avancés soit l'occasion de réaffirmer l'engagement collectif de la communauté internationale de mettre fin au déclin socioéconomique des PMA et sa responsabilité partagée. Il s'est dit préoccupé que la situation économique des pays les moins avancés ne se soit pas améliorée depuis l'adoption du Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. L'absence de revenus pouvant servir aux investissements, des exportations insuffisamment diversifiées, la chute des cours des matières premières, des investissements étrangers directs négligeables, une aide publique au développement en diminution et une épargne intérieure restreinte étaient autant de facteurs à l'origine de cet échec. La situation des PMA était encore aggravée par les conflits, les maladies et des catastrophes naturelles à répétition. Il y avait lieu de s'inquiéter de voir les flux d'aide au développement ne plus aller vers les PMA. Paradoxalement, les besoins ne cessaient de croître, alors que les ressources de développement provenant de sources officielles se tarissaient rapidement.

44. Les pays les moins avancés ne pouvaient plus faire face au fardeau de la dette. Toutefois, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était un pas dans la bonne direction, et l'annulation récente de la dette ainsi que les contributions annoncées par les principaux pays créanciers seraient aussi des plus utiles. Les pays les moins avancés avaient de leur côté consenti des efforts notables pour appliquer des réformes macroéconomiques s'inscrivant dans la lignée du Programme d'action de Paris. Le représentant de l'Éthiopie a déploré la lenteur avec laquelle était introduit le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider

les pays les moins avancés. Pour que les PMA parviennent à une croissance durable, il fallait que les réformes nationales s'inscrivent dans un environnement économique externe propice et prévisible.

45. Le **représentant du Bangladesh** a appuyé la déclaration de l'Éthiopie et accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Se référant à la position commune adoptée par les pays les moins avancés à Sun City (Afrique du Sud) concernant l'accès aux marchés et d'autres questions, il a souligné la nécessité de régler ces problèmes de manière globale et mentionné le nouveau Plan d'action global présenté à Seattle par les PMA comme l'une des solutions possibles. Il fallait donner un nouveau souffle au cadre intégré et il importait de sélectionner les projets avec rigueur. On devait aussi s'efforcer d'enrôler de nouveaux partenaires. Le représentant du Bangladesh a également demandé que les ressources nécessaires à l'établissement des rapports de pays soient mises à disposition plus rapidement, car certains pays semblaient rencontrer des difficultés en la matière.

46. Le **représentant du Japon** a dit qu'en tant que principal donateur dans le domaine de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, son pays avait à cœur de voir la Conférence aboutir. Un nouveau programme d'action pour la nouvelle décennie devait être réaliste et tenir compte du fait que les PMA devaient avoir le sentiment d'être réellement parties prenantes, que les ressources disponibles pour le développement étaient modiques et qu'il fallait coordonner l'action des partenaires de développement. Le Programme d'action devait être réellement intégré dans les programmes nationaux de développement et les mécanismes de coordination des politiques de développement, tels que les tables rondes du PNUD et les groupes concernés de la Banque mondiale. Il fallait procéder régulièrement à des contrôles et à des évaluations afin de garantir l'efficacité des programmes d'action nationaux. En dernier lieu, le prochain programme d'action en faveur des pays les moins avancés et les programmes d'action nationaux devaient fixer des objectifs plus précis compte tenu des priorités identifiées par les gouvernements des PMA et la société civile.

47. Le **représentant de la Norvège** a noté que la situation des PMA et la Conférence à venir revêtaient une grande importance non seulement pour la CNUCED et le système des Nations Unies mais également pour la communauté internationale dans son ensemble. Il était essentiel de remédier aux problèmes des PMA si l'on voulait réduire l'extrême pauvreté; assurer la paix, la stabilité et la sécurité internationales; promouvoir les droits de l'homme, la santé universelle, le développement durable et le renforcement des capacités; et traiter les questions abordées dans tous les grands documents ayant fait l'objet de négociations à l'échelle mondiale. Il a soutenu la proposition tendant à ce que l'élaboration d'un nouveau programme d'action se fonde sur une approche "de bas en haut" commençant par l'établissement de bilans et l'adoption d'initiatives de planification au niveau des pays permettant à ces derniers de se sentir réellement parties prenantes. Bien que la Norvège doive encore étudier les rapports nationaux en détail, le représentant a estimé qu'ils permettaient de se faire une bonne idée de la situation. Il était essentiel que tous les organismes participent pleinement et il convenait d'examiner l'idée de créer des groupes d'étude interinstitutions, y compris au cours du processus préparatoire, afin d'assurer un suivi efficace. Le document final de Bruxelles se devait d'être un instrument bien conçu et intégré.

48. Le **représentant du Népal** a indiqué que la troisième Conférence sur les PMA devrait être différente. Le Comité devait à cette fin sérieusement étudier les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des deux derniers Programmes d'action. L'évaluation que devait mener le Groupe

d'experts de haut niveau était capitale et il fallait que le Groupe fasse des recommandations spécifiques afin de remédier au caractère imprécis du Programme d'action de Paris. Il devrait identifier quelques domaines importants et établir des priorités afin de s'assurer que la Conférence fasse des propositions réalistes. Il était tout aussi important de remédier aux carences du mécanisme institutionnel, du stade préparatoire à la mise en œuvre et au suivi.

49. Le **représentant de la Zambie** a indiqué que son pays avait mené des réformes économiques importantes et stabilisé sa situation macroéconomique. Les initiatives prises avaient permis de remporter un certain nombre de succès mais le pays s'était également trouvé confronté à divers problèmes et obstacles. Parmi les principaux revers essayés au cours des années 90 avaient figuré l'incapacité de suffisamment diversifier l'économie en dehors du secteur minier, diverses catastrophes, l'application de mesures d'austérité, le fardeau insoutenable de la dette, le faible niveau de l'épargne nationale et la baisse des investissements, en particulier dans les secteurs productifs. Ces facteurs avaient contribué à la détérioration des infrastructures de base du pays, à l'affaiblissement du secteur privé et à l'accroissement d'une dette nationale déjà fort lourde et de la pauvreté. Ils constituaient, avec la forte prévalence de l'infection par le VIH et du sida et autres maladies, des sujets de préoccupation sur lesquels il convenait de se pencher dans les meilleurs délais. La Zambie allait mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté appropriées et promouvrait le concept de bonne gouvernance, mais elle aurait besoin d'un appui extérieur pour renforcer ses capacités de production et avoir accès à l'information, à la technologie et aux marchés. La croissance économique passait également par la paix régionale et le Gouvernement zambien avait fait du règlement des conflits et de la médiation pacifique un élément essentiel de sa politique étrangère. Enfin, la troisième Conférence sur les PMA offrait la possibilité aux partenaires de développement de définir une stratégie concrète et pratique permettant de faire de l'ensemble des accords de l'OMC des instruments susceptibles de transformer la capacité productive des PMA.

50. Le **représentant de l'Angola** a souligné l'importance de la mobilisation des ressources extérieures. Une conduite avisée des affaires publiques, la démocratisation, le respect des droits de l'homme, la promotion de la femme et la lutte contre la corruption étaient des questions importantes mais il s'agissait là de questions nationales qui ne devaient pas servir d'obstacles artificiels ou de prétextes pour supprimer les financements. Il fallait mettre en place des stratégies audacieuses et la Conférence de Bruxelles devait adopter une approche novatrice et pragmatique si elle voulait non seulement mener ses travaux à bien en tant que conférence mais également faciliter la mise en œuvre des dites stratégies. Rien ne serait toutefois possible tant que les pays développés maintiendraient les barrières douanières et les obstacles non tarifaires aux échanges. Le système généralisé de préférences de la CNUCED notamment était inefficace, les capacités de production des PMA étant limitées, s'agissant en particulier des produits industriels, et les préférences étant déterminées par les pays développés, sans qu'il n'existe aucune obligation. Le peu de progrès économiques réalisés par les PMA était un sujet de préoccupation et la Conférence devait lancer des processus parallèles faisant appel à la participation des PMA, du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs. Les recommandations relatives aux réformes politiques des divers acteurs multilatéraux devaient être mieux coordonnées et plus cohérentes.

51. Le **représentant de la Suisse** a indiqué que les Programmes d'action qui avaient été adoptés précédemment péchaient par leur caractère vague et diffus et qu'il importait que le nouveau programme d'action soit plus clairement défini. Le document A/CONF.191/IPC/12 comportait davantage de questions que de réponses et il serait bon de trouver des réponses

aux questions posées si l'on voulait que les travaux du Comité préparatoire intergouvernemental progressent. Il convenait de noter dans ce contexte que le document A/CONF.191/IPC/13 fournissait des données très intéressantes qui s'avéreraient fort utiles ultérieurement. Le représentant a soutenu l'approche "de bas en haut" mais insisté sur le fait que les programmes menés à l'échelon national devaient être adaptés aux pays et ne pas faire double emploi avec les plans et stratégies valables qui existaient déjà, notamment les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, les cadres de développement global ou les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a estimé que certains facteurs tels qu'une gestion avisée des affaires politiques et le respect des droits de l'homme n'avaient pas été suffisamment abordés et méritaient une analyse plus approfondie. Il convenait également de mettre l'accent sur les questions portant sur l'avantage comparatif et le rôle de la coopération régionale et sous-régionale. Bien que certaines questions comme l'APD soient très importantes, d'autres, telles que l'accès aux marchés, ne devaient pas être ignorées. Enfin, il était essentiel que d'autres organisations internationales telles que les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que la Banque mondiale et le FMI participent pleinement au processus préparatoire. Des initiatives importantes telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés devaient être prises en compte.

52. Le **représentant du Burkina Faso** s'est félicité de la haute tenue du rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Même s'il était vrai que les PMA n'étaient pas très au fait du Programme d'action pour les années 90, il importait également de tenir dûment compte de l'intérêt suscité chez les partenaires de développement par le Programme. La façon dont le Programme d'action de Paris avait été formulé n'avait pas permis aux PMA de se sentir réellement parties prenantes et le Programme ne procédait aucunement des programmes nationaux. Le processus actuel était différent et comprenait des innovations encourageantes. Il importait toutefois de préciser le rôle des coordonnateurs régionaux et de fournir à ces derniers les ressources nécessaires. Les missions des coordonnateurs dans les PMA devaient être également mieux planifiées, en étroite coopération avec les bureaux de pays du PNUD, afin de s'assurer que les comités nationaux étaient informés en temps voulu. Le secrétariat de la Conférence devrait continuer à présenter des demandes de financement à l'Union européenne afin de renforcer les comités préparatoires nationaux. Enfin, les diverses initiatives (documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale, Fonds d'aide au développement des Nations Unies) devaient être mieux coordonnées au niveau national afin d'assurer la cohérence des documents en termes de priorités nationales.

53. Le **représentant du Bénin** s'est félicité du rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Il n'existait guère d'informations sur l'application du Programme d'action pour les années 90, en particulier sur les liens existant entre le Programme mondial et les programmes nationaux. Son pays jugeait qu'il serait fort utile de mettre au point, au niveau tant national que mondial, des critères et des indicateurs appropriés pour la mise en œuvre et l'évaluation du Programme d'action à venir. Il s'inquiétait des faibles capacités de production des PMA et estimait que l'une des priorités du Programme d'action devrait être de renforcer ces capacités; même si les PMA avaient accès aux marchés, ils n'en profiteraient pas s'ils n'avaient aucun produit à exporter. Enfin, la coopération et l'intégration régionales s'avéraient fort prometteuses pour ce qui était de l'amélioration de la situation des PMA.

54. Le **Secrétaire général du Comité de liaison ONG-EU**, qui s'était réuni du 24 au 26 juillet au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, a lu une déclaration dans laquelle les 50 représentants d'ONG tant du Nord que du Sud avaient exprimé leur appui à la cause

des PMA. Selon eux, la Conférence devrait adopter un cadre mondial cohérent permettant de supprimer la pauvreté, de lutter contre des inégalités croissantes partout dans le monde et de faire respecter des droits fondés sur le développement. Les Conférences de Paris pour les PMA tenues en 1981 et 1990 n'avaient donné que de piètres résultats et le risque existait de voir la troisième Conférence simplement réitérer toute une série de vaines promesses.

55. Les ONG estimaient que les causes de la pauvreté devaient être analysées et un programme d'action concret visant à briser le cycle de la pauvreté dans les PMA adopté. Des mesures devraient également être prises pour lutter contre le VIH/sida qui compromettait les efforts de développement de nombreux PMA. Certains PMA disposaient d'importantes richesses minières mais les guerres civiles entravaient leur développement. Le commerce international des armes fabriquées au nord alimentait également les conflits.

56. Pour que la troisième Conférence sur les PMA soit couronnée de succès, il fallait ouvrir une brèche et pour ce faire, satisfaire cinq besoins de base : la sécurité alimentaire; l'éducation; le logement; la santé; et des salaires vitaux. Pour parvenir à ces objectifs, il convenait toutefois que les PMA et leurs partenaires de développement partagent les responsabilités. Il fallait que la communauté des donateurs se rende compte que le modèle actuel d'économie de marché n'avait pas fait ses preuves pour les PMA, qu'il convenait de repenser fondamentalement la stratégie et que la dette devait être tout simplement annulée. Le Sommet du G-8 à Okinawa n'avait pas imprimé de nouvel élan en la matière. Les gouvernements des PMA devaient retrouver leur autorité morale en gérant de façon judicieuse les affaires publiques afin de renforcer leur position dans les négociations mondiales et créer un esprit de solidarité entre eux en établissant un ordre du jour commun et faisant front commun sur les questions essentielles. Enfin, la structure de la Conférence devait être intégrée plutôt que prendre la forme d'un processus parallèle dual, comme on l'avait proposé.

57. Le **représentant du Lesotho** a déclaré que la réduction de la pauvreté restait l'une des principales priorités pour son pays. À cet égard, il s'est félicité de l'accord conclu lors de la réunion du 6 juillet du Cadre intégré entre les chefs de secrétariat des six principaux organismes concernés en vue d'intégrer, par le biais de la stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, les mesures commerciales, l'assistance technique relative au commerce et le renforcement des capacités dans les stratégies de développement des pays les moins avancés (PMA). Il était indispensable d'assurer une coordination renforcée entre toutes les parties intéressées à l'occasion de la préparation de la troisième Conférence. Il importait par ailleurs que tous les organismes concernés apportent, à tous les niveaux, leur soutien au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique liée au commerce.

58. Le **représentant de la République de Corée** a déclaré qu'en dépit d'une amélioration des résultats économiques au cours des dernières années, les perspectives de développement de nombreux PMA au cours du nouveau millénaire restaient très incertaines. Les problèmes que rencontraient ces pays étaient très variés : instabilité politique, catastrophes naturelles et autres et vulnérabilité aux chocs extérieurs. Le principe du partage des responsabilités, énoncé dans le Programme d'action pour les années 90, restait valable et les PMA devaient continuer d'agir eux aussi en faveur de leur propre développement, et notamment entreprendre des réformes macroéconomiques et structurelles. Quatre aspects au moins de la politique nationale pourraient contribuer à une croissance durable : le respect de la démocratie et des principes du marché;

la détermination à mener à leur terme de profondes réformes socioéconomiques; une politique économique cohérente et la transparence de l'action des décideurs et l'obligation pour ces derniers de rendre des comptes. Il était essentiel que les PMA remplissent ces conditions s'ils voulaient attirer des ressources extérieures. Pour leur part, les partenaires du développement devaient leur apporter l'appui dont ils avaient besoin pour mener à bien leurs efforts.

59. Le **représentant du Yémen** a déclaré que son pays avait des difficultés à trouver des ressources pour les préparatifs de la Conférence. Jusqu'à présent, il n'avait reçu aucune contribution en dépit des mesures prises, telles que la création d'un comité préparatoire national et d'un programme d'action. Concernant l'avenir, il faudrait que les principales manifestations prévues dans le pays, telles qu'ateliers et tables rondes, se déroulent selon un calendrier précis. Enfin, le représentant du Yémen a demandé pourquoi son pays ne figurait pas sur la liste des pays les moins avancés d'Asie contenue dans le document A/CONF.191/IPC/10.

60. Le **représentant de la France, s'exprimant au nom de l'Union européenne**, a pris acte de l'esprit de coopération qui existait entre les PMA, leurs partenaires du développement et les organismes du système des Nations Unies. Le concept de partenariat devait être préservé car il était essentiel au succès du processus préparatoire comme de la Conférence proprement dite. Il importait de déterminer les résultats du Programme d'action pour les années 90 et de faire le point de la situation existante, de façon à pouvoir élaborer un nouveau programme d'action qui bénéficiait de l'appui de tous, y compris des habitants des PMA. Ce programme d'action devrait être simple, de façon à pouvoir être compris par ceux auxquels il était destiné, et contenir des objectifs précis visibles de tous et compris par tous. Son élaboration devait s'appuyer sur les enseignements tirés de différentes conférences mondiales et, au niveau des pays, des rapports et études préparés par divers organismes. En particulier, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devrait y participer davantage, étant donné que son expérience en la matière pourrait être très utile aux pays les moins avancés.

61. Le **représentant de la Turquie** a déclaré que l'assistance étrangère devrait encourager la croissance intérieure ainsi que le développement économique et la transformation à long terme afin qu'un jour les pays les moins avancés soient en mesure de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Malheureusement, l'aide publique au développement était en diminution, et il n'était pas certain que cette tendance puisse être inversée. De nombreux PMA n'avaient pu s'acquitter de leurs obligations au titre de leur dette extérieure et la baisse des prix des produits de base se traduirait probablement par une diminution des recettes d'exportation d'un grand nombre de PMA. La Turquie était consciente du risque de marginalisation accru des PMA du fait de la mondialisation de l'économie et du commerce, et elle a fait part de son intention d'adopter de nouvelles mesures préférentielles en leur faveur. Ainsi, elle a informé les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED de sa décision de supprimer les droits de douane à l'importation de 550 produits en provenance des pays les moins avancés. Enfin, la troisième Conférence devrait identifier les principaux obstacles au développement des pays les moins avancés ainsi que les politiques et les mesures pour surmonter ces obstacles.

62. Le **représentant du Soudan** a déclaré que la réduction et l'élimination de la pauvreté restaient l'une des principales priorités pour tous les PMA. Il s'est félicité des travaux préparatoires du secrétariat et a espéré que la troisième Conférence marquerait un tournant. Des difficultés financières ont entaché la préparation de programmes d'action nationaux, et la CNUCED devrait participer aux efforts déployés pour trouver une solution à ce problème. Le représentant du Soudan a souligné à quel point il importait d'assurer la cohérence des politiques de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce. Il a également rappelé qu'il fallait faciliter l'intégration des pays les moins avancés au système commercial multilatéral, en particulier des 19 pays qui n'étaient pas encore membres de l'Organisation mondiale du commerce.

63. Le **représentant du Kenya** a déclaré que la surveillance et la coordination étaient des facteurs essentiels du succès des programmes mis en œuvre. Les pays les moins avancés avaient besoin de ressources financières supplémentaires pour renforcer leurs capacités et développer leur infrastructure, ce qui leur permettrait d'éliminer les obstacles auxquels ils devaient faire face, d'encourager la croissance et de réduire la pauvreté. Il faudrait éliminer les barrières commerciales, et les pays les moins avancés devraient appliquer des politiques macroéconomiques bien conçues. Les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient recevoir l'appui dont ils avaient besoin.

64. Le **représentant des États-Unis d'Amérique** a insisté sur l'importance des questions examinées lors de la réunion et fait observer que la préparation de la troisième Conférence offrait l'occasion de développer le dialogue au sein de la communauté internationale au sujet de l'appui à apporter aux pays les plus défavorisés. Il a rappelé la diversité des obstacles auxquels devaient faire face les pays les moins avancés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et quelles en étaient les conséquences. Il a observé que la pauvreté avait des causes très différentes d'un pays à l'autre, qui pouvaient être aussi bien des handicaps structurels que l'instabilité sociopolitique. Il a demandé à ce que ces obstacles soient étudiés plus en détail et à ce que des réponses y soient apportées lors de la troisième Conférence.

65. Le **représentant de la Chine** a admis que le développement socioéconomique des pays les moins avancés rencontrait de nombreuses difficultés et que ces pays avaient été encore davantage marginalisés par la mondialisation de l'économie. La plupart d'entre eux étaient totalement ignorés par les sociétés transnationales. La communauté internationale devait par conséquent leur apporter un soutien accru, et respecter les engagements pris par le passé concernant l'aide, la dette et les échanges. La Chine faisait elle-même des efforts considérables en faveur des pays les moins avancés et l'ensemble de la communauté internationale devrait être prête, à l'occasion de la troisième Conférence, à les aider à mettre en œuvre leurs programmes d'action nationaux.

66. Le **représentant de la Guinée** a déclaré que le Plan d'action pour les années 90 avait été oublié étant donné qu'il n'existait aucun mécanisme de suivi. Afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs que par le passé, il faudrait veiller à ce que les résolutions adoptées lors de la Conférence soient effectivement appliquées, que le programme soit compris par tous et que les pays donateurs honorent leurs engagements car les pays les moins avancés ne peuvent rien sans l'aide publique au développement. Il fallait parvenir à un juste équilibre entre les activités intérieures et les engagements de financement étranger.

67. Le **représentant du Canada** a déclaré que les difficultés que connaissaient les pays les moins avancés pour appliquer le Programme d'action pour les années 90 avaient plusieurs causes, y compris l'origine de ces programmes. Il était clair par conséquent que ces pays devaient avoir le sentiment que la préparation de la Conférence était avant tout leur travail et que le Programme d'action qui sera adopté à l'issue de cette conférence était leur programme. Celui-ci devrait être préparé en s'appuyant sur ce qui existait déjà de façon à ne pas élaborer un "plan parallèle" qui ne déboucherait sur rien. Le Canada estimait que l'accent dans ce plan devrait être mis sur la réduction de la pauvreté et qu'il faudrait parvenir à un juste équilibre entre les préoccupations intérieures et extérieures. Le programme devrait tenir compte des problèmes intérieurs, et comporter des engagements de la communauté internationale. Son succès dépendrait de la façon dont seraient pris en compte les problèmes intérieurs et extérieurs.

68. Le **représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)** a proposé que le nouveau programme d'action prévoie un mécanisme institutionnel de surveillance permettant aux gouvernements, aux commissions régionales et aux organismes des Nations Unies de suivre en permanence le déroulement des activités afin d'en assurer le bon déroulement. La CESAP serait heureuse de participer, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales, aux activités de surveillance et à l'application du Programme d'action.

69. La **Secrétaire exécutive de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés** a indiqué, en réponse aux questions posées, que son bureau avait coordonné la préparation de la troisième Conférence au niveau régional par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux pour les pays les moins avancés d'Afrique anglophone, d'Afrique francophone ainsi que d'Asie et du Pacifique. Les membres du Groupe de haut niveau s'étaient rendus aussi bien dans les pays les moins avancés que dans les pays donateurs.

70. Le **représentant du Bénin** a présenté la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

71. Le **représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle** a dit que le changement technologique était l'un des facteurs qui était au cœur du développement économique. La connaissance était devenue capitale pour le développement, et la protection de la propriété intellectuelle était aujourd'hui considérée comme une composante importante du processus de prise de décisions en matière de commerce, d'investissement et de transfert de technologie. Ce transfert restait un domaine essentiel de la coopération internationale, et les mesures de soutien internationales devraient donc viser à améliorer l'environnement pour favoriser le transfert de technologie et créer les conditions nécessaires pour renforcer les capacités nationales des pays les moins avancés.

72. L'initiative de l'OMPI à l'égard des PMA tendait essentiellement à accroître la capacité des administrations publiques et du secteur privé à formuler et à mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de propriété intellectuelle et à renforcer les capacités administratives et techniques pour mettre en place les infrastructures de service nécessaires à la protection de la propriété intellectuelle. L'OMPI mettait en œuvre des plans d'action ciblés par pays en faveur des PMA et les aidait à renforcer leurs bureaux de la propriété intellectuelle. En ce qui concernait

les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'OMPI avait déjà organisé une table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA, et un certain nombre de réunions nationales, sous-régionales et régionales avaient été consacrées à cette question. Les rapports de ces réunions et d'autres activités seront mis à la disposition des participants à la Conférence. Les résultats de la Conférence devraient être tangibles, quantifiables et réalisables, et les PMA devraient tirer pleinement parti de toutes les initiatives visant à renforcer les institutions et améliorer leur potentiel humain de production.

73. Le **représentant du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés** a fait observer que la question du suivi de la Conférence sera d'une importance cruciale.

Résumé des débats interactifs par le Président

Introduction

74. Des débats interactifs ont été organisés sur les questions suivantes :

- i) Cadre de la politique nationale et mesures de soutien internationales;
- ii) Développement et renforcement des capacités de production dans les PMA;
- iii) Développement social;
- iv) Mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies : enseignements tirés de l'exécution du Programme d'action pour les années 90.

75. Les débats interactifs avaient été dirigés par des participants, qui s'étaient tous exprimés à titre strictement personnel. La discussion reposait notamment sur un certain nombre de documents de base établis par le secrétariat de la CNUCED, y compris une note sur le développement durable des pays les moins avancés et leur intégration effective dans l'économie mondiale : résultats déjà obtenus, défis et perspectives d'avenir (A/CONF.191/IPC/12), le rapport de 1999 sur les pays les moins avancés, des mémoires présentés par des PMA, et un document établi par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés intitulé "Contribution des grandes conférences des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 et leurs incidences sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés" (A/CONF.191/IPC/13).

76. Les débats interactifs avaient donné une occasion importante aux délégations des pays les moins avancés et à leurs partenaires, à la fois bilatéraux et multilatéraux, de mener une discussion féconde et approfondie sur un certain nombre de questions devant être examinées dans le cadre du processus de préparation de la Conférence et de la Conférence elle-même. En particulier, les expériences à l'échelon national exposées par des représentants des PMA avaient sensiblement enrichi les débats.

Le cadre de politiques nationales et les mesures de soutien internationales

77. Le débat interactif avait montré combien il était capital de promouvoir ou de poursuivre des politiques nationales rationnelles afin de tirer le plus possible parti de l'aide extérieure et de renforcer son efficacité. Les principaux résultats du débat sont résumés ci-après.

78. Les participants avaient considéré que les trois aspects les plus importants du cadre de la politique nationale étaient les suivants : i) le cadre macroéconomique; ii) les mécanismes d'incitation pour la mobilisation des ressources nationales; et iii) les arrangements institutionnels pour faciliter la mise en œuvre des politiques de développement.

79. La stabilité macroéconomique était une condition indispensable pour assurer une croissance durable, alors que les politiques de développement visant à réduire les obstacles structurels étaient nécessaires si les pays voulaient être en mesure de résister aux chocs extérieurs.

80. La mobilisation des ressources nationales ne pouvait être assurée sans une efficacité institutionnelle et des mécanismes d'incitation appropriés par le biais de politiques financières adéquates.

81. La création d'un environnement favorable à une bonne politique nationale était aussi importante pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement humain durable.

82. Dans de nombreux PMA, la politique générale avait évolué sous l'influence de facteurs externes et de politiques d'assistance, et aussi du fait que de nombreux gouvernements nationaux avaient été convaincus de l'importance de politiques cohérentes et rationnelles sur le plan macroéconomique et axées sur le développement.

83. Les PMA s'étaient rendu compte que la pauvreté était "tenace", et que la lutte contre la pauvreté dépendait principalement de la réduction des obstacles structurels (notamment de l'insuffisance du capital humain, qui entrave la compétitivité) et de l'amélioration des capacités de l'offre, afin de permettre aux pays de tirer parti de nouvelles possibilités économiques dans le contexte de la mondialisation.

84. Les domaines où des progrès ont été accomplis dans le cadre des politiques nationales des PMA portaient sur la gouvernance, l'accès à l'allégement de la dette, la participation locale à l'élaboration des politiques et une plus grande sensibilisation à l'égard du rôle des femmes dans le processus de développement.

85. Compte tenu de l'insuffisance des ressources, qui avait empêché les PMA de bénéficier des nouvelles possibilités économiques offertes par la mondialisation, les apports de capitaux extérieurs étaient indispensables à la survie économique et à l'amélioration des conditions de vie dans les PMA. Les recettes en devises provenant des exportations de biens et de services restaient essentielles comme principal moteur de la croissance économique, sans laquelle les pays seraient confinés dans une situation de forte dépendance extérieure, ce qui montrait combien il était important d'encourager et de promouvoir les investissements dans les PMA et d'accroître le montant de l'APD dont les PMA continueraient de dépendre très largement en raison de leurs handicaps structurels.

86. L'amélioration de l'accès aux marchés devrait être une composante importante des mesures de soutien internationales.

87. Les participants au débat ont généralement estimé que la Conférence offrait une occasion importante de déterminer un niveau souhaitable d'aide financière extérieure à la lumière des différentes possibilités économiques qui étaient à la portée des PMA.

Développement et renforcement de la capacité de production des PMA

88. Les insuffisances de l'offre représentaient un important goulet d'étranglement dans les économies des PMA. Toutefois, l'amélioration de l'accès au marché restait une condition indispensable pour augmenter les capacités de l'offre, car elle créait des mesures d'incitation pour attirer les investissements étrangers directs.

89. Il était nécessaire de financer le développement et de renforcer la capacité de production pour atténuer le problème de l'insuffisance de l'épargne auquel se heurtait la plupart des PMA.

90. Il a donc été souligné que des mécanismes propres à mobiliser effectivement des ressources intérieures et extérieures étaient indispensables.

91. Il a été reconnu qu'une plus grande proportion de l'APD devrait être destinée à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles.

92. La Conférence devrait s'attacher à rechercher des solutions au problème inhérent à la faiblesse des capacités de production dans les PMA par le biais d'une amélioration du cadre de politique générale, de la mise en valeur du capital humain, du renforcement de la capacité commerciale et de l'amélioration des infrastructures matérielles.

93. La technologie de l'information pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration de la compétitivité. Cette technologie est un moyen efficace de réduire les lacunes dans le domaine des connaissances et de l'information et la communauté internationale devrait contribuer à promouvoir la technologie de l'information dans les PMA.

94. Un certain nombre de conférences mondiales avaient eu lieu ces dernières années et avaient abouti à l'adoption de plans d'action et d'objectifs dans différents domaines.

Malheureusement, les PMA n'avaient pas pleinement bénéficié des résultats de la plupart de ces conférences. De fait, il était important de veiller à ce que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aboutisse à des résultats concrets et à des engagements fermes en faveur des PMA.

95. Le projet de création d'un fonds d'affectation spéciale pour un cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce pourrait constituer un moyen efficace d'accorder une plus large assistance technique aux PMA et d'améliorer leurs capacités de production. Des résultats concrets sur l'amélioration du cadre intégré devraient être un des domaines clefs pour recueillir les premiers fruits de la Conférence.

Développement social

96. Il a été souligné que tout effort visant à améliorer le développement humain devait prendre en considération les aspects sociaux. À cet égard, il a été noté que la santé était un élément essentiel de la mise en valeur du capital humain. Il a donc été fait observer qu'il était nécessaire de formuler une stratégie efficace en matière de santé pour réduire la pauvreté. Il a été noté que le VIH/sida et le paludisme entravaient considérablement le développement social et économique des PMA africains en particulier.

97. Les résultats de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale offraient un cadre satisfaisant pour poursuivre les travaux sur cette question dans le contexte de la coopération pour le développement.

98. La Conférence pourrait aider à mieux comprendre les liens entre la santé et le développement dans les PMA. Par exemple, la réduction des impôts avait un effet sur l'importation des moustiquaires en vue de prévenir le paludisme.

99. Il y avait des liens en amont et en aval entre la croissance économique et le développement social. Des éléments empiriques avaient montré qu'une amélioration du secteur social augmentait la productivité du travail et la croissance économique. L'investissement dans le secteur social produisait des avantages à long terme. Toutefois, l'investissement dans le secteur social ne pouvait être compensé par un investissement dans les secteurs économiques. Ces deux secteurs étaient également importants, et les liens entre eux pouvaient créer des synergies importantes. Les ressources dégagées par l'annulation de la dette des PMA devraient être utilisées pour le développement du secteur social.

100. Les questions relatives aux différences entre les sexes devraient être clairement définies aussi bien dans les programmes d'action nationaux que mondiaux. Les femmes chefs d'entreprise devraient avoir accès aux ressources affectées au développement pour que leurs produits puissent être accessibles sur le marché mondial dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation.

101. La croissance démographique rapide continuait d'entraver considérablement la prestation de services sociaux dans de nombreux PMA, empêchant ainsi d'atteindre les objectifs 20/20 fixés par la communauté internationale au sommet social de Copenhague. La question des réfugiés et des personnes déplacées devrait être dûment examinée en raison de ses incidences sur le plan social, économique et environnemental.

Mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

102. Les principales questions et préoccupations soulevées au cours de ce débat interactif sont résumées ci-après.

103. Le Programme d'action pour les années 90 n'avait pas reçu toute l'attention voulue dans les PMA et au sein des communautés des donateurs et d'autres partenaires de développement.

104. Des critères et des objectifs clairement définis faisaient défaut dans le Programme d'action.

105. Il n'y avait pas de lien explicite entre le Programme d'action et les arrangements nationaux de planification et de programmation.

106. Les mécanismes de coordination qui existaient au niveau des pays, tels que les tables rondes et les réunions de groupes consultatifs, quoique utiles, étant principalement animés par des donateurs et n'avaient donc pas permis d'engager une vaste concertation et de mobiliser des ressources sur la base des besoins effectifs. En outre, le mécanisme ne s'était pas appliqué à tous les PMA, comme on le prévoyait.

107. Le rôle de la société civile, en particulier des ONG et du secteur privé dans le Programme d'action antérieur n'avait pas été clairement défini.

108. La prolifération des initiatives et leur manque de cohérence dans les divers mécanismes de coordination avaient sollicité à l'excès les capacités des PMA.

109. Compte tenu des insuffisances exposées plus haut, un certain nombre de recommandations avaient été faites et sont résumées ci-après.

110. Il n'était pas nécessaire d'établir de nouveaux mécanismes de coordination pour assurer le suivi du nouveau programme d'action, mais les mécanismes existants devraient être améliorés.

111. Outre les faiblesses de la coordination, il était nécessaire d'examiner le problème de la diminution de l'APD et d'autres mesures de soutien extérieur. À cet égard, de plus grands efforts devraient être déployés pour promouvoir une plus grande prise de conscience des problèmes qui se posent au sein des communautés de partenaires de développement afin de respecter les engagements convenus.

112. Il était nécessaire d'améliorer la coordination de l'aide au niveau des pays et de veiller à ce que la formulation des programmes et leur mise en œuvre soient dirigées par les pays eux-mêmes.

113. Des critères et des objectifs clairs devraient être fixés dans le cadre du nouveau programme d'action, conformément à ceux qui avaient été définis lors de récentes conférences et sommets de l'Organisation des Nations Unies.

114. La CNUCED, en tant que mécanisme de coordination du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et en collaboration avec toutes les organisations et institutions internationales concernées, devrait jouer le rôle qui lui revenait dans le contrôle, le suivi et la mise en œuvre du nouveau programme d'action.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, ORGANISATION DES TRAVAUX ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE

(Points 4 et 5 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la Conférence

115. Le **Comité préparatoire** a recommandé à la Conférence d'adopter le projet d'ordre du jour provisoire (A/CONF.191/IPC/L.1) et a prié le Secrétaire général de la Conférence de publier l'ordre du jour annoté conformément à la pratique générale des conférences de l'Organisation des Nations Unies. (Pour l'ordre du jour provisoire de la Conférence, voir annexe I.)

Règlement intérieur provisoire

116. Le **Comité préparatoire** a recommandé à la Conférence d'adopter le règlement intérieur provisoire figurant dans les documents A/CONF.191/IPC/L.1, Corr.1 et 2. Il a aussi recommandé, dans le contexte de l'article 6 du projet de règlement intérieur, que les membres du bureau du Comité préparatoire soient aussi par la suite représentés au bureau de la Conférence. Il a également recommandé que les membres de plein droit du bureau du Comité préparatoire participent aux travaux du bureau de la Conférence.

Plan, structure de la Conférence et autres activités en marge cette réunion

117. Le **Comité préparatoire** a estimé que le plan et la structure de la Conférence tels qu'ils avaient été présentés par le secrétariat devraient servir de "schéma directeur" souple et devraient être modifiés en fonction de l'évolution des circonstances au cours du processus préparatoire. Il a approuvé l'idée générale selon laquelle le secrétariat et en particulier l'UE en tant qu'hôte de la Conférence pourraient planifier les aspects logistiques et techniques de la réunion. Il a recommandé au secrétariat de consulter le bureau à mesure que des changements étaient apportés dans le plan de la Conférence. Il a invité le secrétariat, après consultations des États membres, de présenter en temps utile une proposition concernant l'organisation et le calendrier définitifs de la Conférence à la deuxième session du Comité préparatoire. Il a en outre recommandé au secrétariat de s'efforcer d'établir la plus large corrélation possible entre les débats interactifs et le programme d'action, en particulier durant la phase préparatoire. Il a aussi recommandé que les activités préparatoires soient bien organisées avant la tenue de la Conférence pour renforcer son efficacité et améliorer ses résultats.

Arrangements d'intersession

118. Le **Président** a dit que le secrétariat de la Conférence devrait s'efforcer de faire participer activement toutes les organisations internationales spécialisées au processus préparatoire et à la Conférence elle-même.

119. Dans sa résolution 54/235, l'Assemblée générale a décidé que la réunion du Comité préparatoire intergouvernemental devra être organisée à New York en deux parties durant cinq jours ouvrables chacune. Le Comité préparatoire était l'organe légitimement chargé de traiter des aspects de fond, de procédure et autres de la Conférence qui doivent être examinés à l'échelon intergouvernemental. En conséquence, le projet de programme d'action devrait être

examiné par le Comité préparatoire à New York officiellement, et, s'il y avait lieu, dans le cadre de réunions informelles. Le Président, en consultation avec les États membres et le secrétariat de la Conférence, prendrait les dispositions nécessaires pour tenir les sessions informelles, selon les besoins. Il envisageait d'organiser ces sessions d'une manière souple, transparente et efficace et aurait besoin à cet égard de l'appui total des gouvernements.

120. Le projet de programme d'action devrait traiter d'un certain nombre de sujets qui pourraient être analysés par des experts de divers organes intergouvernementaux à New York ou ailleurs. Le Président avait donc l'intention de soumettre le projet de document à tous les organes intergouvernementaux concernés. En particulier, le Conseil du commerce et du développement et le Groupe de développement des Nations Unies seraient consultés. Le Président ferait tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que le projet aboutisse aux meilleurs résultats et soit fondamentalement et techniquement rationnel afin d'améliorer la cohérence de la politique internationale.

121. Aux fins de veiller à ce que la rédaction du Programme d'action bénéficie du processus intergouvernemental, le Président, de concert avec d'autres membres du bureau, donnerait les orientations nécessaires à cette fin. Le Président a estimé que le document devrait être concis et précis et axé sur l'action. Il devrait être pleinement tenu compte des préparatifs à l'échelon régional et des pays, ainsi que des travaux accomplis dans d'autres instances, y compris par les grandes conférences et dans le cadre des activités de suivi. Les organisations internationales compétentes, en particulier les organismes des Nations Unies, devraient comme il convenait participer à ce processus.

122. Il conviendrait de tenir compte des suggestions du Secrétaire général de la Conférence sur le rôle des animateurs dans la préparation des résultats concrets qui devraient être obtenus lors de la Conférence.

123. Le Président avait l'intention d'utiliser pleinement les moyens de communication modernes, y compris la vidéoconférence et le courrier électronique, pour faire participer tous les acteurs concernés, en particulier différents organes intergouvernementaux et gouvernements, aux progrès qui devraient être accomplis au cours du processus préparatoire.

124. En conséquence, conformément à ce qui précède, le Président a proposé d'adopter les directives suivantes pour le calendrier et le programme de travail provisoires.

125. Sur la base : i) des résultats de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental; ii) du rapport d'évaluation sur le Programme d'action établi par le Groupe d'experts de haut niveau créé par le Secrétaire général de la Conférence; iii) des projets de programme d'action au niveau des pays présentés par le Comité préparatoire; iv) du rapport de la Réunion de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action tenue en 1995; v) des rapports sur les pays les moins avancés de 1999 et 2000; et vi) des résultats des conférences spécialisées de l'ONU; et en coopération avec tous les organismes concernés, le secrétariat de la Conférence établirait un projet de plan annoté du nouveau programme d'action, en tenant pleinement compte des travaux déjà accomplis par les organisations internationales concernées, en particulier du cadre du développement global, du cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des documents de stratégie sur la lutte contre la pauvreté. L'évaluation et le plan annoté seraient définitivement mis au point d'ici au 1er octobre 2000 et distribués aux États membres pour qu'ils les examinent de même qu'un

état de la situation financière concernant le processus préparatoire de la Conférence. Le plan annoté serait réexaminé à Genève à l'occasion de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement (15-18 octobre 2000).

126. Une fois approuvé le projet de plan annoté par le Conseil du commerce et du développement, les travaux commenceraient sous l'autorité du Président du Comité préparatoire intergouvernemental au sujet de l'élaboration du nouveau programme d'action en collaboration avec les organismes concernés, et le plan devrait être définitivement mis au point d'ici la fin novembre 2000 et distribué à tous les États membres.

127. Le premier examen formel du projet de programme d'action serait entrepris à la fin de janvier 2001. Les contributions à la révision du projet de programme d'action devraient comporter notamment : i) de nouvelles observations sur les programmes d'action au niveau des pays; ii) les résultats des réunions régionales à un niveau élevé qui seront organisées conjointement par le secrétariat de la Conférence et la CESAP à Dhaka en novembre 2000 et de la réunion des ministres africains des finances et de la planification qui doit être organisée par la CEA à Addis-Abeba en novembre 2000; et iii) des résultats de l'examen du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'état d'avancement du processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

128. Le Président du Comité préparatoire tiendrait des réunions informelles ouvertes à tous en février et en mars, en utilisant le plus possible les moyens de télécommunication modernes, en vue d'essayer d'aboutir à un consensus au sujet du texte. Les principales contributions au texte comprendraient notamment : i) les versions finales des programmes d'action au niveau des pays approuvées par les gouvernements et entérinées dans le cadre de mécanismes préparatoires nationaux; ii) les résultats de la réunion du secteur privé devant avoir lieu à Oslo (Norvège), durant la période du 29 au 31 janvier 2001; iii) la réunion sur les femmes qui doit être organisée au cours de la troisième semaine de février 2001; iv) les activités préparatoires des ONG concernant la Conférence. D'autres contributions émaneraient aussi des activités de fond et de plaidoyer à l'appui de la préparation des manifestations interactives en marge de la Conférence.

129. L'examen final du projet de programme d'action serait entrepris à New York à la deuxième session du Comité préparatoire intergouvernemental au cours de la première semaine d'avril 2001 en application de la résolution de l'Assemblée générale aux fins de recommander le texte à la Conférence pour examen.

130. Le **Comité préparatoire** a approuvé l'approche décrite par le Président.

131. Le **représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)** a dit qu'il serait important d'assurer la participation à part entière du Yémen aux préparatifs régionaux de la Conférence.

132. Le **représentant de la Suisse** a dit que, s'agissant des arrangements d'intersession, il serait utile de communiquer des renseignements plus détaillés sur les lieux et dates des différentes réunions et activités.

133. Le **Président** a précisé que la seule considération dont il serait tenu compte pour décider des lieux des réunions serait d'assurer la participation de tous les PMA.

Chapitre III

DÉCLARATIONS FINALES

134. Le **représentant du Bangladesh**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a déclaré qu'il serait indispensable que tous les PMA assistent aux réunions et activités de l'intersession, et que des ressources soient disponibles à cette fin. Il était évident que les PMA souhaitaient être intégrés à l'économie mondiale, mais d'une manière qui soit avantageuse pour tous. L'orateur a demandé instamment à la CNUCED d'aider les PMA dans les efforts qu'ils déployaient à la fois sur le plan collectif et individuel. La prochaine Conférence de Bruxelles donnerait l'occasion à la communauté internationale, dans son ensemble et dans un esprit de solidarité, de traiter les questions concernant les PMA dans un contexte mondial. Le moment était venu d'agir en commun.

135. Le **représentant de la Norvège** a dit que son pays était favorable au recours aux groupes d'experts et aux débats interactifs, mais qu'un équilibre devait être établi entre ces débats et le processus intergouvernemental. Jusqu'à présent, aucune discussion n'avait eu lieu sur la manière dont les différents pays avaient respecté les engagements qu'ils avaient pris au titre du Programme d'action pour les années 90; son Gouvernement aimerait avoir l'occasion de faire rapport sur les mesures qu'il avait prises à cet égard. Il y a lieu d'espérer que le secrétariat coopérera étroitement avec le Gouvernement norvégien pour organiser la réunion de janvier 2001 sur le rôle du secteur privé; des informations sur cette réunion seraient communiquées dès que possible. Enfin, à la session d'automne du Conseil du commerce et du développement, le secrétariat présenterait sa stratégie de l'information pour la Conférence.

136. Le **représentant de la France**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'il était heureux que la Conférence ait choisi le thème de l'élimination de la pauvreté. Pour tout ce qui concernait la Conférence, l'Union européenne s'engageait à défendre le concept de partenariat, que ce soit avec des organisations ou des États membres, en particulier des PMA. Le programme et la structure de la Conférence qui avaient été convenus représentaient une bonne base de travaux. Tous les acteurs devraient participer aux préparatifs de la Conférence, qui doivent être transparents.

137. Le **représentant du Bénin** a dit que son pays souscrivait à l'opinion exprimée par le Bangladesh.

138. Le **Secrétaire général adjoint de La CNUCED** a déclaré que le secrétariat attachait une importance considérable à la Conférence, qui représentera une action déterminante, étant donné que la communauté internationale ne serait plus prise au sérieux si elle n'ouvrait pas la voie à des changements concrets. Le secrétariat fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre à l'immense tâche qui l'attend, en s'appuyant sur le mécanisme intergouvernemental. La Conférence devrait aboutir à des résultats mesurables et à l'établissement d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre. L'orateur s'est félicité que les organismes des Nations Unies répondaient de manière satisfaisante aux demandes de la Conférence, et a dit qu'il serait important de mobiliser tous les acteurs concernés, car la faible participation et la mobilisation insuffisante des parties prenantes avaient constitué des obstacles à la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90. Enfin, il a remercié les donateurs pour les contributions qui avaient été reçues.

139. La **Secrétaire exécutive de la Conférence** a déclaré que le Comité préparatoire avait clarifié le processus de préparation. Elle a demandé instamment aux pays d'intensifier leurs efforts pour préparer la Conférence.

140. Le **Président** a dit que, après tant d'années d'efforts, il y avait un besoin urgent, au début du nouveau millénaire, d'aider sérieusement les PMA. Tous les acteurs devaient participer au processus, y compris la société civile, et la Conférence devrait aboutir à des résultats concrets et axés sur l'action.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

141. La première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été ouverte au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le lundi 24 juillet 2000, par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

142. À sa première séance plénière, le Comité préparatoire a élu le bureau suivant :

Président : S. E. M. Jacques Scavée (Belgique)

Rapporteur : S. E. M. Richard T. Dogani (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents : M. Aho Glele Edouard (Bénin)

S. E. M. Bjorn Skogmo (Norvège)

S. E. M. Pierre Lelong (Haïti)

M. Sandor Mozes (Hongrie)

M. Yuji Kumamaru (Japon)

S. E. M. Alounkeo Kittikhoun (République démocratique populaire lao)

S. E. M. Subhas Chandra Mungra (Suriname)

M. Richard T. Dogani (République-Unie de Tanzanie)

143. Le Comité a décidé que S. E. M. Philippe Petit (France) Président du Conseil du commerce et du développement; l'Union européenne, hôte de la Conférence; S. E. M. Anwarul Chowdury (Bangladesh), Coordonnateur pour les PMA; les coordonnateurs régionaux; et la Chine seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

144. Le Comité a décidé en outre que, au cas où il créerait des groupes de travail, leurs présidents seraient choisis parmi les huit vice-présidents.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

145. À sa première séance plénière, le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour, tel qu'il a été oralement modifié. L'ordre du jour était donc le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Préparation de fond de la Conférence
 - a) Examen des progrès de la préparation de la Conférence;
 - b) Évaluation des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pendant les années 1990
4. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
5. Règlement intérieur provisoire de la Conférence.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental.

146. À la même séance, le Comité préparatoire a approuvé les propositions relatives à l'organisation des travaux, telles qu'elles figurent dans le document A/CONF.191/IPC/1/Add.1, avec les modifications ci-après : le programme prévu pour le jeudi serait avancé au mardi et les programmes initialement prévus pour le mardi et le mercredi seraient reportés en conséquence; et les débats interactifs auraient lieu dans le cadre de séances officielles.

D. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental

(Point 7 de l'ordre du jour)

147. À la séance plénière de clôture de la première session, le Comité préparatoire a adopté son projet de rapport (A/CONF.191/IPC/L.3 et Add.1 à 3) et autorisé le Rapporteur à établir le texte définitif du rapport à la lumière des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

1. Ouverture de la Conférence
2. Élection du Président
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Constitution d'organes subsidiaires
6. Élection des autres membres du Bureau
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
8. Évaluation des résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays
9. Examen de la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, de l'investissement et du commerce
10. Programme d'action : formulation et adoption de politiques et de mesures nationales et internationales appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive dans l'économie mondiale
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport de la Conférence

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Les États Membres suivants ont assisté à la session :

Afrique du Sud	France
Algérie	Gambie
Allemagne	Ghana
Angola	Guinée
Argentine	Guinée équatoriale
Australie	Guinée-Bissau
Bangladesh	Haïti
Belgique	Honduras
Bénin	Inde
Bhoutan	Indonésie
Brésil	Iran (République islamique d')
Burkina Faso	Irlande
Burundi	Israël
Cambodge	Italie
Cameroun	Japon
Canada	Jordanie
Cap-Vert	Lesotho
Chili	Libéria
Comores	Luxembourg
Congo	Madagascar
Côte d'Ivoire	Malawi
Danemark	Maldives
Djibouti	Mali
Érythrée	Malte
Espagne	Mauritanie
États-Unis d'Amérique	Mozambique
Éthiopie	Myanmar
Fédération de Russie	Nauru

Népal	Rwanda
Niger	Saint-Siège
Nigéria	Samoa
Norvège	Sao Tomé-et-Principe
Ouganda	Slovaquie
Pakistan	Soudan
Panama	Suède
Pays-Bas	Suisse
Portugal	Suriname
République centrafricaine	Tchad
République de Corée	Thaïlande
République démocratique populaire lao	Togo
République-Unie de Tanzanie	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Yémen
	Zambie

2. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Organisation afro-asiatique de développement rural

Système d'intégration d'Amérique centrale

Fonds commun pour les pays de base

Communauté européenne

Organisation latino-américaine de l'énergie

Organisation de l'unité africaine

3. Les institutions spécialisées suivantes et organisations apparentées étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation internationale du Travail

Fonds monétaire international

Union internationale des télécommunications

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale du commerce

4. Les organes des Nations Unies suivants étaient représentés à la session :

Département de l'information

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Centre CNUCED/OMC du commerce international

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

ONUSIDA

5. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Actionaid

Action for Integrated Rural and Tribal Development Social Service Society

Institut africain de développement

Institut arabe pour le développement urbain

Armenian Relief Society

Communauté internationale bahaïe

Black Sea University Foundation

Centre for Social Research

Citizen's Coalition for Economic Justice

Communities Forestry and Social Development Organization

December Twelfth Movement International Secretariat

Développement par l'épargne et le crédit

Environmental Development in the Third World

Fédération internationale dentaire

Fédération des corps et associations consulaires

Fédération des femmes de Madagascar diplômées de l'enseignement supérieur
Forum des éducatrices africaines
Foundation for Democracy in Africa
Foundation Hernandiana
Franciscains International
Fraternité Notre Dame
Free Youth Association de Bucarest
Global Education Associates
Conseil de l'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud
Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique
Institute for Agriculture and Trade Policy
Institute for Leadership Development
Association internationale contre la torture
Chambre de commerce internationale
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse
Fédération internationale de l'industrie du médicament
International Multiracial Shared Cultural Organization
Organisation internationale des employeurs
International Society for Traumatic Stress Studies
International South Group Network
International Women's Democracy Centre
JMJ Children's Fund du Canada
Legion of Goodwill
Comité de liaison des organisations non gouvernementales de développement auprès de l'Union européenne
Fédération luthérienne mondiale
Maryknoll Sisters of St. Dominic. Inc.
National Council of Women de Thaïlande
Nord-Sud XXI

Organisation des capitales et villes islamiques

Pacific Rim Institute for Development and Education

Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est de Thaïlande

People's Decade of Human Rights Education

Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles

Société roumaine indépendante pour les droits de l'homme

Rotary International

School of Education New York University

Union soroptimiste de Grèce

The Grail

Trickle-Up Programme

United Families International

Forum des Nations Unies pour l'environnement et le développement

Service de liaison avec les organisations non gouvernementales

Volunteers for International Solidarity

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies

Association mondiale des petites et moyennes entreprises

Confédération mondiale du travail

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique

Organisation internationale de perspective mondiale

Centre des Nations Unies pour les établissements humains

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Convention sur la lutte contre la désertification

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Fonds des Nations Unies pour la population

6. Les organisations non gouvernementales suivantes qui ne sont pas dotées du statut consultatif ont été représentées à la session :

Angolan Non-Governmental Organizations Forum

Apader

Appeal of the Nobel Peace Laureates for the Children of the World
Association membre du Comité international des femmes africaines pour le développement
Batonnier
Coalition for Economic Justice
Comité international de femmes africaines pour le développement
Concern for Development Initiative in Africa
Confagen
Development Network of Indigenous Voluntary Associations
Ghana Cocoa Board
Institute for Integrated Development Studies
Intec Consult AG
Mouvement international des étudiants catholiques
Inter Press Service
National Committee on American Foreign Policy
Northern Clearinghouse
Ort Deutschland E.V.
Plate-forme des organisations non gouvernementales du Cap-Vert
Santa Casa Da Misericordia De Campo Maior
SECO
Weak Families Support Organization
Women for Change
Zatona-Adil

7. Les invités spéciaux suivants ont assisté à la session :

M. J. Bakole (Congo)
Mme Mary Chinery-Hesse (Ghana)
M. T. Dakayi-Kamga (Cameroun)
M. Louis J. Emmerji (États-Unis d'Amérique)
Mme M. Kaihuzi (République-Unie de Tanzanie)
M. J. Mackie (Belgique)
M. A. Mbelle (République-Unie de Tanzanie)

Mme Rose Mushi (République-Unie de Tanzanie)
M. D. Mutalemwa (République-Unie de Tanzanie)
M. K. Ruhemba (Ouganda)
M. Rehman Sobhan (Bangladesh)
M. J. Stone (États-Unis d'Amérique)
M. M. Talukdar (Bangladesh)
